

Résonnances

La revue du **BUCODES**

Bureau de **C**oordination des Associations de **D**evenus **S**ourds et Malentendants

n° **21**
Trimestriel
Janvier
2006
6€



Vie des associations

L'association finistérienne

Dossier

Le congrès de l'UNISDA

Appareils auditifs

Le BAHA

Recherche

La reconnaissance automatique de la parole

N° ISSN : 1624-0987

BUCODES

Bureau de Coordination des associations de Devenus-Sourds et Malentendants

Groupement d'Associations régies par la loi de 1901, reconnu d'utilité publique par le décret du 13 janvier 1982.

Membre de l'International Federation of Hard Of Hearing people (IFHOH).

Membre de l'European Federation of Hard Of Hearing people (EFHOH).

Membre de l'UNISDA

(Union Nationale pour l'Insertion du Déficient Auditif).

Membre du Comité d'Entente des Personnes Handicapées.

Le Bucodes a pour objet :

- d'établir une liaison entre les associations membres,
- de définir des actions communes,
- de mettre en œuvre tous les moyens propres à améliorer la vie des devenus sourds et malentendants,
- d'assurer la représentation des devenus sourds et des malentendants auprès des organismes publics et professionnels.

Adresse

73 rue Riquet 75018 Paris,

Tel/Fax : 01 46 07 19 74

E mail : bucodes@free.fr

Courrier des lecteurs : revuebucodes@free.fr

Site : <http://bucodes.free.fr>

Bureau

Présidente : Françoise Quérueil (FCS, Paris)

Vice-président :

Robert Raufast (Montpellier, Surdi 34)

Secrétaire Général :

Jean-Marie Taché (Troyes)

Secrétaire Général adjointe :

Renaud Mazellier (FCS, Paris)

Trésorier : Jean Mer (Sourdine, Finistère)

Directrice de la publication : Françoise Quérueil

Responsable de la Rédaction : Jeanne Guigo

Comité de Rédaction : H. Bergmann, J. Guigo,

Mp Pelloux, F. Quérueil, C. Sermage, P. Zylberberg.

N° Commission Paritaire : 0908G80672

Photo de couverture : "Concarneau (29), la Ville Close"

(Photo : B. Stichelbaut)

Conception et Impression :

Imprim'art - 56620 Pont-Scorff

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2006

S o m m a i r e

■ **Editorial** P. 3

■ **Vie du Bucodes** P. 4

Actualité du Bucodes

Revue de presse des associations

■ **Vie des associations** P. 6

L'association finistérienne : les clés du dynamisme

Nous nous arrêtons cette fois en Bretagne, chez une des "nouvelles" associations.

■ **Dossier :**
Le congrès de l'UNISDA P. 8

Six cents personnes ont participé au colloque consacré aux "enjeux de la loi du 11 février pour les personnes sourdes et malentendantes"

■ **Appareils auditifs** P. 14

Le BAHA ou Prothèse Auditive à Ancrage Osseux

L'appareillage à Ancrage osseux nécessite la pose d'un implant, une vis qui est insérée dans la mastoïde, juste au dessus du pavillon de l'oreille.

■ **Recherche** P. 17

La reconnaissance automatique de la parole

■ **Événement** P. 20

Le congrès du BUCODES : un événement, une tradition !

L'association Surdi 13 invite chacun à se retrouver à Aix en Provence et à Marseille les 13-14-15-16 octobre 2006

■ **Emploi** P. 21

Faire face pour conserver son emploi

■ **Malentendance :**
L'aventure au quotidien. P. 22

A quelque chose malheur est bon !

■ **Hommage à Edgar** P. 22

■ **Courrier des lecteurs** P. 23

■ **Rébus** P. 23

Résonnances : Non les 2 N ne sont pas une faute d'orthographe !

Nous avons choisi l'ancienne orthographe devenue obsolète, pour nous différencier d'autres revues pareillement dénommées.

Résonnances est aussi votre journal, vous pouvez nous soumettre des articles soit directement, soit via votre association.



Citoyens à part entière




L'année 2005 a été une année importante pour les malentendants. Les avancées apportées par le vote, en février 2005, de la loi sur " l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées " marquent un tournant dans la mentalité des décideurs. Mais il a fallu se battre, et on se bat encore maintenant, pour que les décrets d'application ne dévient pas du sens de la loi et servent au mieux les devenus sourds et malentendants. Le BUCODES, représenté par sa présidente, aux côtés de l'UNISDA, n'a cessé d'être sur la brèche. Il faut en être reconnaissant à ces deux associations. Le Congrès de l'UNISDA, auquel un dossier complet est consacré dans ce numéro, a fait avec brio le point sur ces questions et permis à tous les sourds et malentendants de s'exprimer.

2005 a été aussi l'année d'une certaine évolution de notre journal, dont le nombre d'abonnés ne cesse de croître. Pour vous aider à suivre la progression des institutions ou des techniques nouvelles pouvant profiter aux DSME, nous sommes à l'affût des informations les plus récentes. Mais nous souhaitons également développer les liens entre les associations de l'Union. Pour ce faire, nous sommes heureux de transmettre aux uns et aux autres, dans ce journal, des nouvelles de chacun. Il nous importe de connaître vos actions, de la plus simple à la plus élaborée, dans toutes vos régions. Elles sont les témoins de votre vœu.


De plus, nous sommes parfaitement conscients que ces avancées, au succès desquelles le BUCODES participe sans relâche, ne peuvent porter leur fruit que si les associations les prennent individuellement à leur compte. Il faut que chacun soit motivé pour interpeller les autorités locales, pour veiller à l'application de toute nouvelle disposition, pour soutenir les actions vis à vis des audioprothésistes, du corps médical, pour faire connaître la boucle magnétique, pour réclamer l'utilisation de l'écrit dans tous les domaines. Il faut encourager les malentendants quels qu'ils soient, adhérents à nos associations ou non, à réclamer ce qui leur est dû : la citoyenneté à part entière. Ils doivent être à nos côtés, visibles et actifs.

La nouvelle année, pour laquelle nous vous adressons nos vœux très amicaux, nous conduira à un nouveau bilan. Encore meilleur n'est-ce pas ? Grâce à vous, nous pouvons l'espérer ! ■




RadioLight et InfraLight II

Transmission du son sans fil par FM ou par infrarouge. Les deux versions sont également disponibles avec des récepteurs à boucle magnétique.




Émetteur radio lisa

Radio-récepteur portable



HUMANTECHNIK
/SMS/



Lampe-flash radio lisa

time flash




flashTEL confort II

Pour téléphoner simplement et agréablement, le nouveau téléphone amplifié à grandes touches avec flash et bouton d'appel d'urgence.



Nouveaux réveils digitaux
DS-1 et lisa DS-1/RF



Différents modules adaptables à presque tous les réveils

Installations de signalisation sans fil lisa

Pour la transformation des signaux acoustiques, comme par exemple la sonnerie du téléphone, la sonnette de la porte d'entrée, les pleurs de bébé, etc. en signaux lumineux dans toutes les pièces de votre appartement ou de votre maison. Les émetteurs captent les signaux acoustiques et les transforment en signaux lisa qui sont transmis aux récepteurs par les prises de courant du réseau électrique existant ou par ondes radio pour le système radio lisa.

Entendre sans déranger.

SMS Audio Electronique Sarl
138, Grand Rue - F-68170 Rixheim
Téléphone : 03.89.44.14.00 - Télécopie : 03.89.44.62.13
e-mail : sms@audiof.com
internet : www.humantechnik.com

AZ SH 0505 F

En vente auprès des audioprothésistes qui vous informeront volontiers sur tous les produits de SMS/Humantechnik.



Actualité du Bucodes

Les membres du bureau élus en mai 2004, et les administrateurs, ont permis à notre Union de poursuivre les actions en cours depuis plusieurs mois, malgré le report du renouvellement de ce bureau (cf. Résonances 19) à la réunion du Conseil d'Administration des 19 et 20 novembre derniers. Ainsi, les dossiers importants ont avancé normalement.

■ La réunion du Conseil d'Administration du Bucodes de novembre.

La première tâche des administrateurs fut d'élire le bureau. Le résultat est une équipe renouvelée : Robert Raufast Vice-Président, Jean-Marie Taché Secrétaire Général, Renaud Mazellier Secrétaire Général Adjoint, Jean Mer Trésorier, Françoise Quérue Présidente. Il faut les remercier pour cet engagement. Merci aussi à tous les membres du bureau sortant qui se sont attachés à "emmener le Bucodes vers le futur" (P. Coffard, AFIAC).

Les administrateurs ont pris un long moment pour faire le point sur les projets et orientations définis lors de l'Assemblée Générale des 28 et 29 mai : plusieurs sont déjà bien avancés, d'autres demandent à être développés ; le Conseil d'Administration s'est attaché à recadrer les projets, à réunir les compétences et les volontaires pour que chaque action soit portée par une commission. Il faut noter, en particulier, la réactivation de l'action "promotion de la boucle magnétique".

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a constaté que l'état des finances du Bucodes se rétablissait, pour revenir vers l'équilibre avec reconstitution de réserves. C'est l'effet conjugué de deux nouvelles sources de financement. L'une, ponctuelle, est le legs de Monsieur Edgar Gouache, agriculteur décédé en 2002, qui nous avait couché sur son testament parmi seize autres légataires, dont sept associations. L'autre est le résultat des démarches entreprises depuis plusieurs mois et qui commencent à porter leurs fruits, avec de nouveaux partenariats et de nouvelles ressources à la clé.

Enfin, le Conseil d'Administration a accepté la demande d'adhésion d'une nouvelle association : l'Action Auditive en Essonne, la 25^e association membre du Bucodes.

En résumé, ce fut une réunion porteuse d'avenir.

■ Appareils de Correction Auditive

La pétition lancée par le Bucodes en avril dernier a rassemblé plus de 5000 signatures. Merci à tous ceux qui se sont investis dans sa diffusion et y ont apposé leur signature ! Elle s'avère particulièrement d'actualité, au moment où l'ensemble des prises en charges est reconsidéré, et s'inscrit dans la deman-

de de l'Unisda de lancer une réflexion globale sur la prise en charge des appareils de correction auditive avec l'ensemble des financeurs. Un exemplaire de la pétition a été adressé à Monsieur Philippe BAS, Ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille, avec une demande d'audience ; la pétition est actuellement "en expertise" dans les services du ministère. Affaire à suivre !

■ Décrets d'application de la loi du 11 Février

Le Bucodes et l'Unisda poursuivent leur participation active aux chantiers réglementaires. Plusieurs décrets importants sont en cours de finalisation à l'heure où nous écrivons : scolarisation des enfants sourds, Maison Départementale des Personnes Handicapées, mise en place de la prestation de compensation, accessibilité du cadre bâti, emploi... Des modifications pouvant encore intervenir, il nous est difficile aujourd'hui d'en signaler autre chose que les grandes lignes.

S'agissant par exemple de la compensation, quatre des cinq volets (aides humaines, techniques, spécifiques, aménagement du logement) de cette nouvelle prestation devraient être ouverts aux personnes sourdes et malentendantes. En particulier, dans le volet des aides humaines (le recours à la transcription écrite est prévu), une prestation forfaitaire pourra être attribuée aux sourds sévères et profonds.

S'agissant des aides techniques, le texte s'oriente vers une prestation différenciée en deçà et au-delà de 70 dB de perte auditive. Par ailleurs, nous sommes toujours insatisfaits des formulations du référentiel d'évaluation qui n'intègrent pas la diversité des surdités.

L'enjeu aujourd'hui tient aux échéances : normalement les Maisons Départementales des Personnes Handicapées doivent ouvrir au 1^{er} janvier 2006. En pratique, elles ne seront pas opérationnelles dans tous les départements à cette date. Une période de transition devra être organisée.

Résonances reviendra sur les décrets importants dans les prochains numéros pour préciser le contenu des textes et pour rendre compte des premières applications. ■



Revue de presse des associations

Au moment de réaliser cette "revue de presse", nous avons dans notre dossier les bulletins de 11 associations du Bucodes. C'est mieux que lors de l'élaboration du précédent numéro. Mais nous en attendions davantage. En effet nous souhaitons, en rapportant quelques informations publiées dans ces bulletins, contribuer à une meilleure diffusion des initiatives prises par l'ensemble des forces vives de notre Union.

■ Le prix d'excellence de la régularité de l'envoi revient à "La Sourde Oreille", bulletin de l'Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants, qui en est à son 292^e numéro mensuel. Il y est annoncé l'installation d'une boucle magnétique dans une salle de cinéma de l'Institut Lumière à Lyon, dans le cadre du partenariat entre le Bucodes et une entreprise de communication.

■ "La Caravelle", organe de l'ARDDS, parvient également régulièrement au Bucodes. Dans son numéro de septembre, elle nous offre un important dossier "Culture et Malentendance". Elle y présente l'association "Bleu comme une orange" qui avait pris en main les visites de Paris lors du Congrès du Bucodes. Ses deux responsables développent leur champ d'action pour rendre accessibles aux déficients auditifs des visites guidées dans des lieux très divers et dans les musées. Nous pouvons lire un peu plus loin le compte rendu de l'action de l'ARDDS, faite à la demande de la mairie de Paris, pour la formation de guides de musées, de la visite à l'Institut du Monde Arabe, où l'aide technique a pris la forme d'un système de transmission par ondes radio, valable pour tout public, mais tout à fait performant pour les malentendants ayant mis leur appareil sur la position T ou équipés de récepteurs HF.

Le dossier se termine par le résumé de cinq films sortis récemment et traitant de la surdité.

■ Le bulletin de liaison d'Oreille et Vie, l'Association des malentendants et Devenus Sourds du Morbihan, reproduit, dans son numéro 28 d'octobre, la conférence donnée à Lorient par un médecin ORL et traitant des vertiges. Dans le cadre de conférences organisées par les caisses locales ou régionales de retraite, portant sur les chutes, leurs conséquences, leur prévention, l'association a été sollicitée pour installer une boucle magnétique et assurer la transcription des diverses interventions.

Dans le cadre de l'action boucle magnétique du Bucodes, et en collaboration avec l'association de la Manche, un contact fructueux a été établi avec l'École d'audioprothèse de Fougères.

■ "L'Oreille active" est le nom de la circulaire produite par Surdi 13 sur Internet à l'intention de ses

adhérents. Sont rappelées brièvement les actions de l'association présente localement dans de nombreux lieux : à la journée des associations, au colloque "Malentendance et Vie professionnelle", aux abords du bus de l'audition, à la réunion à Aix portant sur les aides techniques et humaines.

On apprend, par cette circulaire, que le sur-titrage au Théâtre de la Criée à Marseille a été suspendu, faute de candidat au boitier...

■ La revue de l'Association des Devenus Sourds et Malentendants du Nord fait état, dans son numéro d'Août-Septembre, des interventions de représentants de l'association dans des maisons de retraite : ils y ont expliqué l'utilisation du sous-titrage à la Télévision et obtenu un grand nombre de signatures pour la pétition du Bucodes (portant sur le remboursement des ACA).

■ Le "Petit écho" de l'ADSM Manche publie, entre autres, des extraits du journal "Sud-Ouest" qui fait la part belle à l'association : interview de sa présidente, reportage à Saint Lô pour la première rencontre des sourds et malentendants, article sur l'action de l'association pour équiper, en boucle magnétique, l'église de Jullouville, ou le Théâtre de Basse Normandie.

■ L'Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Mayenne nous a adressé son compte rendu d'activités pour les années 2004-2005. Sa présidente informe ses adhérents qu'elle a bien l'intention de redonner de la vitalité à une association en perte de vitesse. Elle commence déjà par envisager l'achat de matériel informatique. La mise en place et l'utilisation d'Internet devrait apporter le surcroît d'adhésions espéré et permettre à l'association, qui n'a pas cessé néanmoins d'être active dans bien des domaines, de mieux s'intégrer, comme elle le souhaite.

La place manque pour tout reporter... mais chaque lecteur peut s'adresser directement aux associations pour mieux connaître ses activités. Et nous espérons que notre dossier s'étoffera de bulletins nouveaux qui enrichiront le lot d'informations sur les activités de tous. Nous ne manquerons pas de les rapporter dans cette rubrique. ■



L'Association finistérienne : les clés du dynamisme

Nous poursuivons notre tour de France des associations membres du Bucodes. Nous nous arrêtons cette fois en Bretagne, chez Sourdine, une des "nouvelles" associations, de celles dont la date de naissance commence par un 2, qui sont l'expression d'une volonté, de plus en plus affirmée, de ne pas s'enfermer dans sa surdit .

Si nous donnons ici la mani re dont a proc d  SOURDINE, l'association des malentendants et devenus sourds du Finist re, pour se faire porter sur les fonds baptismaux, c'est avant tout avec l'id e d'aider d'autres associations et, pourquoi pas, de participer   l' mergence de nouvelles.

■ Un peu d'histoire

A l'instar de beaucoup trop de d partements fran ais, le Finist re a tard    combler le vide en mati re de d fense des int r ts des devenus sourds et malentendants, et ceux qui souhaitent quelques informations  taient contraints d'aller les chercher dans les d partements limitrophes, les C tes d'Armor ou le Morbihan. C'est d'ailleurs ce qu'a fait l'actuel pr sident de Sourdine en se tournant vers "Oreille et Vie" dont il a  t  vice-pr sident. Tr s vite, apr s avoir  tudi  les "armes" associatives, et avec la complicit  d'Yves N dellec ( galement ancien adh rent d'Oreille et Vie et toujours sympathisant), la d cision de cr er une section d'Oreille et Vie dans le Finist re  tait prise... et ce fut chose faite au printemps 2000. Nous  tions pouss s en cela par la pr sidente du Morbihan.

Les d buts ont vu leur lot de difficult s puisque le tr sorier et le premier secr taire choisirent de quitter le bateau, obligeant le pr sident   faire face. Mais une aide providentielle nous est arriv e en la personne de Lydie BREUJILLY, Secr taire depuis 4 ann es, dont la g n rosit  ne sera jamais prise en d faut.

En fin 2001, apr s moins de deux ann es d'existence, le groupe prenait son envol en devenant l'association Sourdine. Et elle  tait reconnue apte   entrer au BUCODES d s le printemps 2002. Ainsi, nous sommes parmi les plus jeunes associations de notre Union. Malgr  les quelques turbulences que celle-ci vient de traverser, nous sommes plus convaincus que jamais,   Sourdine, que le BUCODES reste la plus belle vitrine repr sentative des devenus sourds et malentendants de France et de Navarre.



D s ses d buts, avec le soutien de l' quipe morbihannaise, la section trouvait un appui non n gligeable aupr s de la municipalit  fousnantaise : mise   disposition de la salle du conseil pour ses r unions, salle qui sera  quip e par la suite d'une boucle magn tique, et, en plus, une modique subvention annuelle. Et voil  la section sur les rails, pr te   accueillir les DSME "du bout du monde" comme nous nous plaisons   dire dans notre Finist re, et bien aid e pour, rapidement, voler de ses propres ailes. Plus tard, l'association trouvera une aide financi re aupr s du Conseil G n ral et un soutien des Rotariens de Concarneau qui n'ont pas h sit    nous offrir une boucle magn tique portable, objet incontournable dont profiteront les DSME du Sud Finist re... en attendant d'aller voir ce qui se passe dans le Nord de notre beau d partement. Pour parachever ce volet financier, le club de p tanque local est venu   la rescousse en organisant un concours de p tanque annuel dans la belle ville de Fouesnant, au profit de Sourdine.

Notre association n'a pu donner sa pleine mesure que gr ce   ses adh rents, dont le nombre a augment  d'ann e en ann e : 10, puis 20... et 64 fin 2005, et nous osons esp rer que l'effectif va progresser en cette nouvelle ann e. En plus, un grand nombre de nos adh rents participent activement   la vie de l'association.

2004 a vu entrer dans le bureau un vice-pr sident de qualit . Avec lui et quelques adh rents, Sourdine esp re qu'une antenne va voir le jour dans le Nord-Finist re : il a recueilli quelques encouragements de la part de responsables locaux. Notons que la boucle magn tique offerte par la SFR, via le BUCODES, sera de la plus grande utilit  pour le d veloppement de l'association. Je salue au passage l' cellent travail effectu  par la pr sidente de notre Union.



■ Actions et moyens

Notre premier travail, incontournable, est l'accueil des personnes. Il faut aussi pouvoir leur apporter le soutien moral et les informations qui leur permettent de prendre en charge leur surdité (démarches, droits, découverte des aides techniques...).

Nous voudrions pouvoir faire davantage, mais diverses raisons nous freinent : moyens humains ou techniques insuffisants, finances en dessous des besoins. Le concours de pétanque de l'année 2005 a été contrarié par un météo défavorable : il s'est déroulé le jour le plus pluvieux de l'été ! Nos finances en ont pâti... Il faut ajouter que nous ressentons aussi, parfois, l'insuffisance de formation à la vie associative.

Nos adhérents ne rechignent pas au travail et il sont généreux. Mais nous ne pouvons les solliciter sans cesse... De plus ils sont déjà pénalisés par leur handicap auditif et le coût que cela entraîne. D'ailleurs, une de leurs principales revendications porte sur le remboursement des appareils de correction auditive. En ce domaine, Sourdine a largement participé à la pétition du BUCODES et les signataires sont attentifs à la suite qui y sera donnée. Nous caressons ici l'espoir que nos responsables nationaux puissent être plus revendicatifs... pour que la compensation du handicap devienne une réalité, y compris pour les malentendants.

Comme bien d'autres associations, Sourdine est particulièrement soutenue par les professionnels de l'audition. Les médecins ORL d'une polyclinique de Quimper ont apporté leur concours lors de la Jour-



Concours de pétanque : on s'active à la cuisine

née Nationale de l'Audition. Des orthophonistes et des audioprothésistes locaux y participaient également. Il ne faut pas oublier les centres d'implantation cochléaire de Rennes et, plus récemment, de Brest.

Nous sommes intervenus, avec les autres associations bretonnes, pour demander qu'Océanopolis (aquariums géants) soit le plus accessible possible aux DSME. Ce centre de loisirs, basé à Brest, est aussi incontournable pour le tourisme finistérien que la Tour Eiffel l'est pour Paris.

Sourdine est maintenant sollicitée pour étudier l'accessibilité des lieux publics, notamment depuis l'adoption de la loi de février 2005. Au moment où ce billet paraîtra, le musée des Beaux Arts de Quimper sera équipé et le projet d'installation de boucle magnétique dans la toute nouvelle maison communale de Fouesnant sera en bonne voie de réalisation. Rappelons que c'est la ville de notre siège social, où le maire et la municipalité ont mis un local à notre disposition.

■ En conclusion

On le voit, l'association doit beaucoup à quelques personnalités, intervenant toutes bénévolement, qu'elles adhèrent ou non à l'association, et à tous les adhérents qui y donnent de leur temps. Grâce à eux, et en dépit des quelques inévitables houles, nos premières années d'existence nous encouragent à persévérer dans l'effort de rassemblement des devenus sourds et malentendants du Finistère, et à continuer les contacts en vue d'aboutir à la banalisation de l'accessibilité pour les personnes atteintes de surdité. ■

Spécialité de terroir

Recette de la Tante Mimi : Le KIG A FARZ

Cette recette très ancienne existait déjà chez les bourgeois et grands propriétaires terriens, essentiellement dans le Léon, ce triangle formé par les villes de Morlaix, Landerneau et Saint Pol de Léon, à l'époque où Henri IV préconisait à chaque famille Française qu'une volaille soit sacrifiée tous les dimanches. Remis au goût du jour, ce plat est fort apprécié lors des grandes festivités dans le Nord Finistère.

Mettre dans un saladier (ou faire un puits) 250 gr de farine de blé noir, une pincée de sel fin, une cuillère à soupe de sucre. Battre ensuite 6 œufs (comme pour l'omelette), ajouter 100 gr de raisins secs et 50 cl de crème liquide et mélanger le tout.

Mettre la pâte obtenue dans un sac de toile (on peut prendre un torchon plié en deux et cousu solidement sur une longueur et une largeur) et ficeler solidement le sac.

Préparer le bouillon avec des légumes comme pour le pot au feu, 250 gr de lard ou 250 gr de jarret de porc et l'équivalent d'un saucisson à l'ail (si vous avez grand appétit...). Mettre la pâte à cuire dès que le bouillon est en ébullition. Cuire durant 2 heures et demie et y ajouter quelques grosses pommes de terre avant la fin de la cuisson.

Lorsque que le Kig a Farz est cuit, émietter la pâte et la servir dans des assiettes creuses avec un ou plusieurs morceaux de viande, quelques légumes et une bonne louche de bouillon.

Bon appétit !



Le congrès de l'UNISDA

L'UNISDA (Union Nationale pour l'Insertion du Déficiant Auditif) a tenu son premier congrès le samedi 8 octobre 2005. Six cent personnes ont participé au colloque consacré aux "enjeux de la loi du 11 février pour les personnes sourdes et malentendantes". Cette manifestation, placée sous le haut patronage de Monsieur Jacques Chirac, président de la République, et clôturée par Monsieur Philippe BAS, Ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille, a vu s'exprimer de nombreux élus, représentants de l'administration ou du gouvernement, associatifs, aux côtés des référents de l'UNISDA. Il s'agissait pour eux, après une ouverture générale sur la nouvelle loi, de décliner ses effets pratiques autour de quatre axes principaux : la compensation, la scolarisation, l'emploi, l'accessibilité. Retour sur événement !

Un congrès du rassemblement et de la reconnaissance

Ce tout premier Congrès de l'UNISDA a d'abord été un formidable défi, décidé par son Conseil d'Administration fin juin, alors que les chantiers réglementaires mobilisaient en permanence ses responsables. Trois petits mois, d'été au surplus, pour aboutir à une belle affluence et à une journée parfaitement organisée : un exploit ! Redevable essentiellement à la forte implication de Jérémie Boroy (travaillant à tout, depuis les rencontres avec les partenaires jusqu'au sous-titrage in extremis des vidéos projetées durant le colloque...) et aux énergies qu'il a su mobiliser autour de lui. Ce congrès, c'est d'ailleurs un peu le symbole du travail extraordinaire mené à l'Unisda depuis 18 mois, en matière de représentativité et de reconnaissance de la diversité des publics et de leurs besoins, en matière aussi de dialogue et de découverte entre des partenaires au départ très éloignés les uns des autres.

Ce travail a été bien reconnu : la place de l'Unisda dans le paysage associatif et auprès des pouvoirs publics a été largement affirmée par l'ensemble des intervenants. "Je remercie d'abord le président de l'UNISDA qui a pris une dimension qui profite à toutes les personnes atteintes de surdité ou de malentendance." (Patrick GOHET, délégué interministériel aux personnes handicapées). "Votre



AFIDEO
ALPC
ANPEDA
BUCODES
CLAPEAHA
LEJS
MDSF
SCEASMF

fédération est un interlocuteur convaincant et responsable, qui a su porter les préoccupations des personnes sourdes et malentendantes, faire comprendre et connaître leurs besoins et leurs aspirations. Car l'important, ce n'est pas seulement d'exprimer vos légitimes revendications, mais aussi tout simplement mettre fin à l'ignorance." (Philippe BAS)

Même si ce n'était nullement l'enjeu de cette journée, il nous a été très agréable de constater que le Bucodes était lui aussi bien connu - tant les besoins de son public que lui-même - puisqu'il a été cité par plusieurs intervenants au cours de la journée.

Surtout, cette manifestation s'est déroulée dans un très fort climat d'unité. Tous les publics de déficients auditifs étaient représentés : parents, sourds codeurs, sourds signants, devenus-sourds, malentendants, professionnels... Climat d'unité rendu palpable par l'accessibilité, pour la première fois complète à ce niveau de manifestation, dans des conditions techniques irréprochables : 4

écrans géants permettaient aux assistants, confortablement installés dans un bel amphithéâtre du Palais des Congrès, de voir tout à la fois : l'intervenant, la transcription de ses propos grâce à la vélotypie, le traducteur en LSF, le codeur LPC. Seul regret : la boucle magnétique installée sur toute la



salle n'était vraiment performante qu'à certains endroits, voire à certains moments.

Au-delà de cette accessibilité, symbole technique de l'unité, celle-ci était sensible à travers l'ensemble des interventions des référents Unisda, à travers la volonté d'ouverture de son président - oraliste apprenant aujourd'hui la LSF - à travers l'animation partagée (le volet accessibilité a été animé en LSF et traduit en verbal, et non l'inverse), à travers l'écoute attentive par tous de chacun des éclairages. Beaucoup d'assistants l'ont ressenti "c'est la première fois que l'on sent cela", même si d'autres ont regretté la faible mobilisation des devenus sourds et malentendants et se sont sentis quelque peu isolés au milieu de nombreux sourds signants.

Unité, dans une diversité reconnue. C'est un des grands bonheurs de ce Congrès que l'évidence d'une vraie reconnaissance de cette diversité des besoins, par les institutionnels du plus haut niveau : "Je salue votre diversité. Le handicap de la surdit  et de la malentendance est un handicap multiforme. Il convient d'ailleurs de parler des handicaps. Face à ce caractère multiforme de ce handicap, il y a aussi diversité des r ponses, qui doivent proc der de la libert  de choix". (Patrick GOHET)

"Ce que l'enqu te et la statistique ne r v lent pas, c'est la grande diversit  des situations et des besoins des personnes. Nous connaissions d j  l'importance de l' valuation du degr  de perte auditive, dont on sait que les cons quences sont importantes   partir de 40 d cibels. Nous savons aussi, qu'en la mati re, le temps est pr cieux, d'o  la n cessit  d'un diagnostic rapide. Mais, trop souvent encore, ce diagnostic reste strictement m dical. Il faut aller au del . Il faut envisager la surdit  bien au-del  du simple cadre m dical et prendre en compte l'ensemble des implications sociales, le r le de l'entourage, le parcours familial, scolaire, professionnel, de m me que le mode de communication adopt  par la personne sourde ou malentendante. Ce que la statistique ne montre pas, c'est que toutes les d ficiences auditives ne sont pas les m mes, que la surdit  est aussi le fait d'une histoire personnelle. Ce n'est pas la m me chose de na tre sourd que de le devenir, ce n'est pas la

m me chose de na tre de parents sourds que de parents entendants, ce n'est pas la m me chose d' tre sourd que malentendant, ce n'est enfin pas la m me chose d'oraliser, de signer, d' tre appareill , ou de porter un implant... C'est bien le respect de ces choix libres qui doit pr valoir dans notre approche de la question de la d ficience auditive, et du handicap en g n ral. L'approche normative, tentation habituelle des pouvoirs publics, s'av re alors d'une bien faible pertinence." (Marie-Anne MONTCHAMP, ex Secr taire d'Etat aux Personnes Handicap es)

Des annonces importantes ont  t  faites au cours de cette journ e par le gouvernement : extension de l'ensemble des Centres d'Information sur la Surdit  sur tout le territoire avant 2007, confirmation d'une convention Agefiph-Education Nationale sur la question des  tudiants... Annonces t moins de l'importance de cette manifestation.

Bien s r, tous les ministres et intervenants pressentis n'ont pu se lib rer. N anmoins, il y a eu de leur part une implication forte : ils ont souvent accept  d' tre interview s et film s peu de jours avant le congr s pour apporter leur contribution. C'est ainsi que chaque th me s'est articul  autour d'un institutionnel, pr sent ou film , d'un r f rent de l'Unisda porteur des demandes et des attentes des sourds et malentendants telles que les formule l'Unisda, et d'intervenants apportant d'autres  clairages.

Une journ e bien charg e, un congr s studieux donc... mais qui a su aussi

 tre joyeux : les institutionnels, ministres, etc... avaient accept ,   la demande de J r mie, d'apprendre   dire "Bonjour" en langue des signes fran aise (ce qui est facile), et aussi en LPC, langage parl  compl t , (ce qui l'est beaucoup moins). L'application que ces s rieux personnages ont port e   cet exercice  tait r ellement touchante, et le r sultat parfois tr s dr le... Leur apprentissage de ces "Bonjour" l' tait plus encore, ainsi qu'en t moigne un petit bijou : une vid o tourn e par Jessica Boroy nous faisant d couvrir, en acc l r , la pr paration du tournage des vid os : une histoire sans paroles qui a merveilleusement clos cette journ e !



Philippe BAS, Ministre d l gu    la S curit  Sociale, aux Personnes  g es, aux Personnes handicap es et   la Famille



Voici un aperçu des sujets tels qu'ils ont été traités au cours de cette journée, sachant que la situation et l'état des projets de textes évoluant très vite, certaines de ces interventions apparaissent aujourd'hui dépassées - ou accomplies.

L'importance de la Loi...

La Loi du 11 février 2005 était au cœur de tous les débats de cette journée, loi fondamentale pour l'avenir des personnes handicapées en général...

"Cette loi est une arme entre vos mains, une arme de conquête et de reconquête de votre autonomie. C'est aussi l'arme pour faire bouger toute la société, pour vous permettre d'y tailler votre place. Il n'y a pas de handicap, si lourd soit-il, qui doit imposer l'enfermement, le repli sur soi, le renoncement à communiquer, à dialoguer, à agir, à vivre au milieu des autres, avec les autres, comme les autres. Il faut faire reculer les frontières du possible, faire bouger les lignes, rétablir l'égalité des droits et des chances.

Je voudrais souligner toute la portée de cette loi, le tournant majeur qu'elle constitue. En plaçant la concertation avec les associations au centre des actions de l'Etat, elle a renouvelé la politique en faveur des personnes handicapées. En favorisant leur insertion dans la société, elle rend leur participation à la vie citoyenne possible, plus facile. En reconnaissant tous les types de handicaps, elle

permet de construire une politique respectueuse des besoins spécifiques de chacun". (Philippe BAS)

...et des personnes sourdes et malentendantes en particulier

"Relevons sans hésiter les outils que cette loi propose à nos publics. En effet, quelques articles, et pas des moindres, répondent directement à nos attentes. Je citerai : les nouvelles dispositions qui s'imposent aux chaînes de télévision pour que leurs programmes nous soient entièrement accessibles ; la reconnaissance de la langue des signes comme une langue à part entière ; l'accessibilité de nos relations avec les services publics et la prise en compte de l'accès à l'information dans les normes d'accessibilité ; l'accessibilité des appels d'urgence ; la reconnaissance du dispositif de communication adapté et des professions qui le composent ; l'introduction dans le Code de l'Éducation du droit de choisir, pour les jeunes sourds et leurs familles, leur mode de communication privilégié. L'UNISDA s'en félicite. Maintenant, il nous faut nous assurer de la réelle application de ces avancées." (J. BOROY) ■

L'accessibilité

Ce sujet essentiel a été décliné au cours du Congrès dans divers domaines.

■ Sur le cadre bâti et les transports, l'Unisda reconnaît que, pour la première fois, un texte fait explicitement référence au handicap auditif, mais souligne néanmoins les défauts du projet de décret, en particulier s'agissant des possibilités de dérogations.

■ Sur les relations avec les services publics, les avancées de la loi sont soulignées par le ministre *"l'accès aux procédures juridictionnelles sera facilité grâce à l'assistance d'un traducteur en langue des signes, d'un codeur LPC ou d'une traduction écrite, tout comme les relations avec les services publics, à commencer par les préfectures."* (Philippe Bas)

■ Sur le dispositif de communication adapté prévu par l'article 78 de la Loi, cela relève du futur plan métiers et/ou du développement des services à la personne, en particulier s'agissant de la profession de technicien de l'écrit qui ne fait jusqu'à présent

l'objet d'aucune reconnaissance ni formation diplômante. L'UNISDA a créé un groupe de réflexion sur le sujet dont les différents participants (interprètes LSF, codeurs LPC, ex-interfaces de communication - professionnels de la communication et de l'accompagnement - et la seule société de vélotypie) ont présenté leur profession et leurs attentes.

■ Sur le sous-titrage des programmes télévisés, la loi, applicable sans décrets, a notamment prévu le sous titrage intégral dans un délai de 5 ans, sur toutes les chaînes publiques et toutes celles dont l'audience dépasse 2,5%. Tous les intervenants ont souligné l'importance de rechercher une meilleure qualité - avec élaboration d'un cahier des charges et d'un référentiel de normes communes à toutes les chaînes demande l'Unisda - en dépit des difficultés techniques, et de développer de nouvelles techniques. Jérémie BOROY a annoncé la tenue d'un colloque au printemps sur toutes les questions posées par le sous-titrage (TV, DVD, cinéma, théâtre...). ■



La Compensation

Alain Cordier (Président) et Denis Piveteau (Directeur) ont présenté la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), tête de réseau du nouveau système de la compensation. Elle suit la mise en place effective des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), avec le souci d'assurer une égalité de traitement des personnes sur le territoire en termes d'accueil, de qualité d'évaluation, de réponse aux besoins.

"La CNSA ne va pas donner un modèle unique, elle va laisser les responsables des maisons départementales trouver la meilleure solution en fonction de ce qui peut se faire dans le département, mais elle doit garantir que, partout, on trouve une réponse, et elle doit assurer la transparence. Par ailleurs, elle a un rôle crucial à jouer dans l'amélioration de la connaissance des handicaps et des aides techniques, grâce aux informations qui vont remonter des MDPH pour être utilisées par tous. La CNSA, innovation institutionnelle de la Loi, est une première étape... Aujourd'hui, nous prenons tous conscience de la nécessité d'une solidarité collective pour compenser une perte d'autonomie. Nous sommes là au début de quelque chose de prometteur, de nouveau. Nous répondons à une espérance et nous allons travailler chaque jour pour être au rendez-vous de l'espérance."

Tous les autres intervenants ont souligné les attentes et les inquiétudes fortes des personnes sourdes et malentendantes à l'égard des trois pivots de la compensation : CNSA, MDPH et prestation de compensation. L'écart entre les réalités budgétaires et l'esprit de la loi ne videra-t-elle pas celle-ci de

son effectivité ? La CNSA saura-t-elle assurer l'égalité sur le territoire alors que les situations, en termes d'information et de réponse aux besoins, sont aujourd'hui très disparates ? Toutes les MDPH seront-elles réellement accessibles aux personnes sourdes et malentendantes ? L'accès au volet aides humaines de la prestation de compensation nous sera-t-il pleinement ouvert pour les aides à la communication ? L'équipe d'évaluation sera-t-elle suffisamment informée de nos problématiques ?

Au-delà de ces interrogations ponctuelles, Mme Mignon (députée de Haute-Garonne) regrette que le retard des décrets laisse les Conseils Généraux dans le flou et rende problématiques les ouvertures des maisons départementales au 1er janvier. Mme Mignon rappelle, par ailleurs, le désaccord du groupe socialiste sur l'option fondamentale de la loi (traiter des personnes handicapées et non des personnes en situation de handicap), cette option trouvant toutes ses incidences dans le domaine de la compensation : *"Pourquoi ne pas avoir accepté de mettre au premier plan l'interaction entre handicap et environnement, et se donner les moyens d'un engagement de toute la société à l'accessibilité de tous à tout ? En plaçant la compensation comme priorité, nous continuons de traiter le problème par le biais d'une politique d'action sociale. On se demande où est la prise en compte de la citoyenneté."* Avant de conclure : *"Tant que l'accessibilité n'est pas assurée sur tout le territoire, la prestation de compensation doit y remédier, c'est son rôle."* ■

La scolarisation

Le grand acquis de la Loi, c'est le principe de la scolarisation de l'enfant handicapé en milieu ordinaire, sous la responsabilité de l'Education Nationale (et non plus du secteur médico-social), cela avec l'appui d'un projet personnalisé de scolarisation - l'enfant est suivi par une équipe pluridisciplinaire - et de moyens financiers et humains pris en charge par l'Etat.

Le sujet a été abordé de façon très complète. Les intervenants représentaient bien l'ensemble des sensibilités, tous s'accordant pleinement sur la nécessité d'offrir l'information et les conditions d'un libre choix aux parents - tout ne se joue pas à l'école ! - et pour cela de préciser clairement, dans

le décret, la place de chacun des acteurs et leur mission. Gilles de Robien, ministre de l'Education Nationale, a rappelé que *"la loi donne le choix aux jeunes sourds et à leurs parents entre deux modes de communication, la langue des signes et la langue française. Il faut former les enseignants justement à la langue des signes"*.

S'agissant des étudiants, la continuité de leur prise en charge a été confirmée, par l'AGEFIPH, sous convention avec l'Etat pour l'année universitaire en cours, par l'Etat ensuite. *"Au-delà du 30 juin, nous aurons la solution pour suppléer effectivement la fin des travaux de l'AGEFIPH."* (Gilles de Robien). ■



L'emploi

Les intervenants ont rappelé les différents apports de la loi : maintien de l'obligation d'emploi de 6% avec alourdissement des sanctions financières à la clé - en particulier pour les entreprises qui ne feront pas d'effort d'emploi dans les trois ans - création d'un fonds équivalent à l'AGEFIPH pour les trois fonctions publiques (le pourcentage d'emploi y est aujourd'hui de l'ordre de 4,5%), principe de l'égalité de traitement des salariés, coordination des tous les acteurs intervenant en matière d'orientation, d'emploi et de formation professionnelle, discussions triennales dans le cadre des accords de branche sur l'emploi des personnes handicapées et sur la sensibilisation au handicap.

L'UNISDA souligne néanmoins le flou qui demeure dans les textes : à quel moment la charge d'accueil d'un travailleur handicapé deviendra-t-elle "disproportionnée" pour l'employeur ? Qui pilotera la coordination des acteurs posée en principe ? S'agissant de la surdit , saurons-nous convaincre de nos besoins peu "visibles" en mati re d'aménagement de poste et de sensibilisation des équipes professionnelles aux conséquences en terme de relation ?

Mme BUISSON, directrice de l'AGEFIPH, a souligné le r le que devraient prendre les associations dans ces actions de sensibilisation, dont le financement sera d'ailleurs une nouvelle fa on pour l'employeur de s'exonérer de son obligation d'emploi. Dans une

vision prospective, Mme BUISSON a affirm  "Celle loi est une opportunit  formidable pour les personnes handicap es. Le renforcement de la contribution, est une menace importante qui p se sur les entreprises. Beaucoup d'entre elles sont pr tes   utiliser les trois ann es qui se pr sentent pour faire un effort et embaucher des personnes handicap es. Nous avons ensemble trois ans pour faire la preuve, d finitivement, qu'une personne handicap e dans l'emploi, c'est d'abord une personne qui a des comp tences, avant d'avoir un handicap."



Madame Buisson, Directrice de l'AGEFIPH

Pour promouvoir l'emploi des personnes handicap es (aujourd'hui 260.000 ch meurs sur 900.000 travailleurs handicap s), l'effort va porter sur l' levation de leur qualification (d veloppement de l'apprentissage, de la formation continue et de l'alternance).

Par ailleurs, Mme BUISSON est revenue sur la question de la prise en charge des ACA par l'AGEFIPH : "Nous savons que ces aides auditives sont tr s importantes pour l'acc s au travail. Nous avons donc d cid  de ne pas interrompre compl tement cette aide. Nous nous posons cependant un certain nombre de questions, avec la CNSA, sur ce sujet. La premi re est de savoir qui prescrit et qui conseille la personne. La seconde porte sur la r gulation du march  des proth ses auditives. Enfin, quelle pourrait  tre la bonne mani re de r partir la responsabilit  du financement entre les partenaires concern s ? Il faut trouver le moyen de financer les aides techniques   utilisation multiple".

Pratique : Un portail internet d'informations sur les CLIC

R sultat d'une collaboration entre le minist re d l gu    la S curit  sociale, aux Personnes  g es, aux personnes handicap es et   la famille, l'Assembl e des d partements de France et les CLIC (Centres Locaux d'Informations et de Coordination), ce nouveau portail apporte une information compl te sur ces dispositifs. Site   consulter : clic-info.personnes-agees.gouv.fr

Impossible de tout citer bien s r !

Pour en savoir plus : <http://www.congres.unisda.org>.

Ce site est d sormais d di , non seulement aux diverses interventions du Congr s, mais aussi   l'avancement des chantiers r glementaires. Les actes du Congr s sont par ailleurs disponibles sur papier   l'int rieur des deux derniers num ros d'Idda Infos.



"Quand nous rendons la cité accessible, c'est de la liberté que nous créons. Quand on apporte à la personne handicapée la compensation de ses déficiences, c'est de l'égalité que nous créons. Quand, au-delà des rapports et des discours, on met en place un réseau de solidarité face au risque de manque d'autonomie, c'est de la solidarité que nous créons. Plaçons votre congrès sous le signe des trois valeurs de la République". Patrick GOHET

Unisda, rencontre avec un Président !

Interview réalisée par Hélène Bergmann



Résonnances :
Pourquoi avoir organisé ce premier congrès de l'UNISDA ?

Jérémie BOROY : Le développement rapide des activités de l'UNISDA et le contexte législatif chargé impliquaient que nous menions une opération de grande envergure. C'est, à priori, une chose habituelle pour toutes les associations nationales mais en

trente ans d'existence, l'UNISDA ne s'en était jamais donné les moyens.

R : Qu'en attendiez-vous ?

Jérémie BOROY : Nous avons deux objectifs principaux : démontrer la réalité et l'intérêt de l'union de nos associations diverses auprès du public concerné et des pouvoirs publics ; faire le point sur la nouvelle loi en la présentant de façon accessible à nos publics et en faisant entendre nos revendications aux pouvoirs publics chargés de son application.

R : Comment l'avez-vous vécu ?

Jérémie BOROY : De façon très très riche et positive, depuis la conception de l'événement jusqu'à sa clôture. L'enthousiasme de tous les parte-

naires (associations, pouvoirs publics, sponsors) était très encourageant.

R : Pouvez vous expliquer les raisons de son grand succès ?

Jérémie BOROY : Le contexte (voir réponse 1 & 2) explique bien l'attente du public. Ensuite, sur la forme, c'était certainement la première fois qu'étaient réunis, dans un même lieu, tous les publics concernés par la surdité avec tous les moyens d'accessibilité bien valorisés et visibles.

R : Quelles retombées immédiates ?

Jérémie BOROY : L'UNISDA est mille fois plus sollicitée !!! Et cet événement a mobilisé les pouvoirs publics et le gouvernement qui ont donc tenu à nous apporter des réponses : engagement sur les CIS, prise en compte de nos attentes sur la question de l'éducation des jeunes sourds et de la prestation de compensation. C'étaient justement quelques uns des axes de notre congrès.

R : Quelles retombées plus lointaines ?

Jérémie BOROY : Une reconsidération de la composition et de l'organisation de l'échiquier associatif du monde de la surdité et de la malentendance. La première étape en sera la déclinaison de notre travail d'union dans les régions et les départements.

R : Quels projets pour l'UNISDA ?

Jérémie BOROY : Ouh là... il me faudrait des pages et des pages là...

Dernières parutions

Cinq décrets d'application de la loi du 11 février 2005 ont été promulgués le 18 décembre 2005 et sont parus au Journal Officiel du 20. Numérotés de 2005-1587 à 2005-1991, ils sont relatifs à :

- à la MDPH
- à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- et à la compensation.

Par ailleurs, deux arrêtés datés du 28 décembre, relatifs aux tarifs des éléments de la prestation de

compensation, sont parus au Journal Officiel du 30 décembre.

Tous ces textes sont accessibles sur le site : www.legifrance.fr

(NDLR : Les prochains numéros de Résonnances reviendront sur l'ensemble des dispositions telles qu'elles découlent ou découleront des textes réglementaires nouveaux ou à venir, avec un premier retour sur la façon dont ils sont appliqués.



Le BAHA, ou Prothèse Auditive à Ancrage Osseux

On connaît bien, maintenant, l'implant cochléaire. Sait-on qu'il existe trois autres types d'implants, répondant à des indications précises ? L'appareillage à ancrage osseux nécessite la pose d'un implant, une vis qui est insérée dans la mastoïde, juste au dessus du pavillon de l'oreille. L'appareil, la BAHA (Bone Anchored Hearing Aid), vient en contact avec cette vis. Elle est destinée à des personnes, relativement peu nombreuses, qui n'ont souvent pas d'autre possibilité d'appareillage auditif. L'équipe de Résonances a voulu consacrer quelques pages aux solutions qui peuvent leur faciliter la vie. Elle a fait appel à un médecin ORL de Bordeaux, le docteur Didier PORTMANN, qui a une longue expérience de cet appareillage. En outre, trois personnes porteuses d'un BAHA ont bien voulu faire part de leurs expériences. Ce type d'appareil n'est encore proposé que par un seul fabricant. Nous remercions la société, Entific, qui a nous permis d'insérer quelques unes de ses illustrations.

Le BAHA est une technique qui commence à entrer en pleine maturité pour la réhabilitation de certains troubles auditifs. Ce système, venant de Suède, découle en fait de l'implantologie dentaire. C'est à la fin des années 70 que l'idée d'appliquer une prothèse auditive vibrante à un implant ostéo-intégré (intégré dans l'os) a été réalisée pour la première fois.

Ce système a pris beaucoup d'importance actuellement, mais ce n'est que vers la fin des années 90 que quelques équipes ont commencé à s'y intéresser. A Bordeaux, pour notre part, nous y avons travaillé dès 1988.

■ Principe général de l'audition.

Normalement, nous entendons par **voie aérienne**. Le son, qui est une pression, se transmet à travers l'air, passe dans le conduit auditif externe, arrive sur le tympan (qui est une membrane vibrante) qui transmet cette vibration par l'intermédiaire de la chaîne des trois osselets (marteau, enclume et étrier) à l'oreille interne. C'est l'oreille interne qui est l'élément noble de l'audition, là où sont les cellules sensorielles. Chacune de ces cellules sensorielles est spécifique d'une fréquence et leurs stimulations entraînent une dépolarisation électrique au niveau du nerf auditif qui est transmise vers les centres auditifs. Ceci est la première manière d'entendre (voie aérienne) et c'est, d'une manière générale, la plus connue.

Mais il existe une deuxième manière qui est tout aussi importante, la **voie osseuse**.

Quand nous parlons, nous entendons notre propre voix et nous l'entendons par deux processus. Le premier est la voix elle-même qui produit une onde sonore qui, passant par le système conduit auditif, tympan, osselets, va stimuler l'oreille interne comme on vient de le voir. Il y a le deuxième processus, les vibrations osseuses entraînées par la production vocale.

On peut très facilement les différencier : il suffit de s'enregistrer sur un magnétophone et de réécouter sa propre voix. On s'aperçoit que l'on ne se reconnaît absolument pas alors que nos proches reconnaissent notre voix. Pourquoi ? Parce que nous avons l'habitude de l'entendre par les deux systèmes, voie aérienne et voie osseuse, alors que nos interlocuteurs ne peuvent l'entendre que par la voie aérienne.

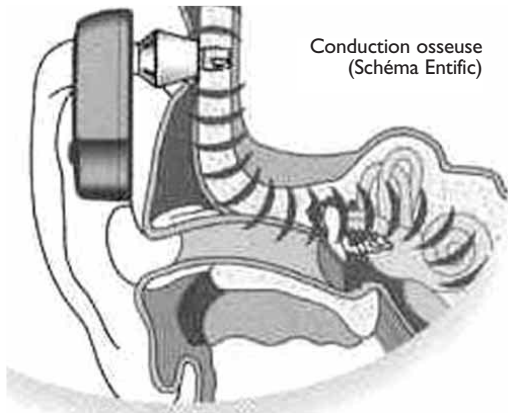
Témoignage

Marc Thériot

Je suis malentendant de naissance car je souffre du syndrome de Franceschetti qui a eu pour effet de placer une masse osseuse au niveau de mes conduits auditifs. Mes oreilles internes et moyennes sont bonnes.

Je suis appareillé depuis l'âge de 6 mois par vibration osseuse. En 1994, Le docteur Portmann m'a proposé le système BAHA. Je me suis alors décidé pour deux BAHA, ce qui me donne une audition en stéréo et me permet de mieux situer les bruits et les paroles. Cette nouvelle technologie a été, pour moi, comme une deuxième naissance, par la qualité de transmission.

Lors de mes entretiens pour des emplois, et dans la vie de tous les jours, beaucoup de personnes sont surprises lorsque je leur dis que je suis malentendant. Ces BAHA ont, pour moi, tendance à rendre mon handicap invisible. Cela rend les relations avec des personnes "curieuses" plus agréables car elles sont ainsi plus ouvertes à la discussion.



■ Les indications de la BAHA

C'est sur ce principe de transmission osseuse des ondes sonores qu'est basé le BAHA. Il en découle les principales indications.

D'abord les malformations d'oreille chez l'enfant où il y a très souvent une agénésie* ou une absence du conduit auditif externe et du système tympan-osselet. Dans ce cas là, les sons ne peuvent pas parvenir jusqu'à l'oreille interne alors que, généralement, celle-ci est excellente. Pour cette raison, la BAHA, par les vibrations osseuses, va entraîner la restitution d'une audition normale chez ces enfants.

La deuxième grande indication concerne les personnes qui ne peuvent pas bénéficier d'un appareillage par voie aérienne, c'est à dire un appareil dans le conduit auditif externe, pour de multiples raisons. Elles présentent soit un rétrécissement du conduit, soit une peau qui n'accepte pas l'embout de l'appareil, soit une oreille qui a été opérée et qui ne peut pas être appareillée de manière traditionnelle du fait des phénomènes de résonance ou même d'inflammation ou d'infection. Dans ces situations, et si l'oreille interne est encore d'un bon niveau, un BAHA peut être parfaitement indiqué et peut donner un grand confort aux patients.

La dernière indication, qui est plus récente, concerne des personnes qui présentent une surdité totale sur une oreille. On met en place une prothèse BAHA sur cette oreille et ainsi, par vibration osseuse trans-crânienne, les sons qui sont captés du côté de l'oreille sourde vont aller stimuler l'oreille unique entendante contro-latérale. Cette

* agénésie d'oreille :
absence congénitale d'un ou de plusieurs constituants de l'oreille

Les trois modèles de BAHA

■ **Le Compact et le Divino**, proches d'apparence, sont destinés aux personnes dont l'oreille interne est assez bonne (perte maximale de 45 décibels). Ils diffèrent par le mode de traitement du son : le Divino est le nouveau modèle, numérique. (Prix annoncé : de l'ordre de 3500 euros)

■ **Le Cordelle**, composé d'un "plot" et d'un boîtier, plus puissant, est destiné à des personnes qui ont une perte auditive importante au niveau de l'oreille interne.

Témoignage

Michel Caillon

Victime d'une double surdité de transmission occasionnée par des cholestéatomes* qui avaient envahi mes deux cavités tympaniques, j'ai dû subir plusieurs interventions chirurgicales. Elles m'ont laissé sans tympan ni osselets à l'oreille gauche et pourvu, pour l'oreille droite, d'une microprothèse de substitution du deuxième osselet (avec tympanoplastie).

J'ai tout d'abord été équipé de deux prothèses "contour d'oreille", mais j'ai éprouvé de réelles difficultés à entendre correctement de l'oreille gauche car elle nécessitait une surpuissance douloureuse pour que les sons atteignent l'oreille interne, en l'absence de tympan et d'osselets. Par ailleurs, l'obturation du conduit auditif par l'embout occasionnait une irritation et un écoulement permanents.

C'est pourquoi j'ai décidé, en 2004, de me faire poser un BAHA du côté gauche. Cette expérience s'est révélée positive car la transmission directe des vibrations, par voie crânienne, à l'oreille interne m'a permis de retrouver un réel confort conversationnel. Et je gardais la stéréophonie grâce au port simultané, à droite, de ma prothèse traditionnelle à embout. En position T, cette dernière capte les ondes transmises par une boucle magnétique, sans me soustraire aux autres informations sonores émanant de l'environnement qui, elles, sont transmises par le BAHA. En outre, le conduit auditif gauche, libéré de l'embout, s'assèche mieux.

Au total, un appareillage mixte, BAHA + contour pour l'autre oreille, me paraît constituer une solution satisfaisante, bien que le BAHA présente quelques inconvénients. Il ne résout pas le problème de l'amplification des bruits, y compris celui du vent, pas plus que celui de la réverbération sonore qui, tous deux, parasitent l'écoute d'un interlocuteur ou d'un discours. Il arrive aussi que la prothèse se décroche inopinément du pilier en raison d'un geste malencontreux : coup de peigne, appui latéral de la tête sur un dossier de fauteuil... et il faut faire attention quand on enfle un pull ou qu'on met un chapeau ! Quelquefois le cuir chevelu présente une réaction inflammatoire autour de l'ancrage : on peut y remédier avec une pommade. Enfin le coût du BAHA compact est élevé (2300€)... et le remboursement octroyé est le même que pour un appareil classique.

* Tumeurs épithéliales bénignes



indication donne de très bons résultats et redonne un environnement sonore plus élargi et même, plus rarement, une stéréophonie (c'est à dire la localisation de la provenance sonore, chose que ces patients ont généralement perdue).

■ Les résultats

Plusieurs milliers de patients sont maintenant appareillés avec la BAHA, parfois, pour certains, de manière bilatérale, notamment des enfants qui ont des problèmes d'agénésie. Cet appareillage est globalement très satisfaisant et apporte peu de complication. Une des limitations les plus



Le pilier et le BAHA Compact.
(Photos Entific)

importantes est la non acceptation par le patient d'une vis passant à travers la peau, en arrière de son oreille. De même, la prothèse en elle même peut paraître un peu grosse. Il faut noter que sa taille a bien diminué avec les nouveaux modèles.

Actuellement, le BAHA est modifié et une prothèse avec un traitement digital du signal vient d'apparaître sur le marché français. Espérons que les améliorations apportées par ce type d'appareillage seront bénéfiques à l'ensemble des personnes qui ont recours à une telle réhabilitation prothétique. ■

Témoignage

Mireille Grimaudo

1941... c'est la guerre, et la naissance d'une petite fille atteinte d'une aplasie pavillonnaire à droite n'émeut pas grand monde, sauf ses parents ! J'ai entre deux et trois ans quand je vois un ORL. Je me rappelle avoir entendu, de l'oreille droite, le tic tac du gros oignon qu'il me plaqua sur l'os, sous l'oreille.

De cette visite, mes parents parlaient rassurés : l'oreille interne existait et fonctionnait. Une opération d'ouverture pourrait être tentée un jour, et la reconstruction du pavillon serait à envisager quand ma croissance serait terminée.

Devenue institutrice, j'ai commencé à me préoccuper de mon audition. Nous sommes alors en 1964. Première radio, premier audiogramme et rencontre d'un chirurgien plasticien qui commence à remodeler le pavillon. Cinq mois d'opérations (une par mois) : greffe de cartilage, greffe de peau. Tout va être bien ! Mais j'en ai assez et nous décidons d'une pause avant de tenter l'ouverture. A cette époque, j'entends encore bien de l'oreille gauche. Le mariage et les enfants interrompent le processus.

Je ne recommencerai à m'occuper de mon audition qu'en 1984. Mon ouïe a baissé. Je vais donc consulter à Béziers pour savoir si l'on peut tenter d'ouvrir à droite. Ce n'est pas possible : le nerf facial traverse l'oreille moyenne et, s'il était touché, cela entraînerait une paralysie faciale. De plus, il n'y a ni tympan, ni conduit auditif. Le médecin me propose des lunettes auditives à droite, mais le résultat est peu probant. Je passe à un intra auriculaire à gauche, beaucoup plus satisfaisant. J'en aurai trois, de plus en plus puissants, puis je passe au contour d'oreille, toujours à gauche.



Et nous voici en l'an 2000 ! D'énormes progrès ont été faits et les implants deviennent monnaie courante. Pourrai-je entendre enfin à droite ? La meilleure solution semble être la pose d'une vis en titane dans la mastoïde, au dessus de l'oreille droite, pour une transmission directe à l'oreille interne, par l'intermédiaire de l'os. L'appareil, le BAHA Cordelle, se compose d'un "plot", la partie vibrante, qui se fixe sur la vis, et d'un boîtier relié au plot par un fil.

Je vais me renseigner auprès d'un éminent professeur. Après les audiogrammes, j'essaie ce fameux BAHA qui va peut-être transformer mon audition. L'essai est positif et me décide. J'ai quand même un peu de crainte le jour "J". Craintes vaines : ce n'est pas plus douloureux qu'une intervention dentaire et tout se passe en l'espace d'une demi-heure. Et depuis j'entends en version "stéréo".

Le boîtier est relativement petit et léger (80 g). Je peux l'accrocher à mes vêtements ou le poser sur une table, en direction de mon interlocuteur (en ce cas il ne faut pas oublier de le reprendre en main quand on bouge !). On peut régler le volume du son, et il existe une possibilité de micro supplémentaire (avec encore un fil).

Le système de fixation du plot supporte les lavages de tête... et l'ensemble ne fait pas sonner les portiques des magasins. Le plot, assez discret, n'attire pas l'attention sous les cheveux. Bien sûr, ce n'est pas l'oreille naturelle, mais entendre des deux côtés m'équilibre l'audition, en compagnie comme dans la rue. Il y a une position "T", mais, pour téléphoner, je préfère mettre le haut parleur du combiné.

Pour conclure, vous allez rire ! J'ai découvert le bruit encore jamais entendu de l'aiguille à coudre qui traverse le tissu !



La Reconnaissance Automatique de la Parole

Depuis quelques années, des logiciels de Reconnaissance Vocale sont commercialisés à l'intention du grand public. Destinés essentiellement au traitement de texte, leurs emplois restent limités. Le numéro 8 de "Résonances" vous en présentait leur fonctionnement, leurs limites et les premières applications pour l'aide aux malentendants. Désormais, ce dernier aspect se développe timidement. S'appuyant sur un exposé de G. Linares, chercheur à l'IUP d'Avignon, Maripaula Pelloux s'efforce de nous en faire découvrir divers aspects.

En matière de reconnaissance vocale, certains laboratoires de recherche s'orientent actuellement vers l'application aux personnes handicapées. Ainsi, le laboratoire d'informatique d'Avignon, et plus particulièrement l'équipe "Parole", consacrent une grande partie de leurs travaux aux applications pour les personnes déficientes auditives, visuelles ou dyslexiques. La reconnaissance automatique de la parole privilégie l'aide aux malentendants. Son application la plus connue est la dictée vocale qui permet de dicter un texte à l'ordinateur, via un microphone.

Le principe de la Reconnaissance Automatique de la Parole (RAP)

La reconnaissance automatique de la parole s'effectue en deux temps : le son est décomposé pour reconnaître chaque mot, puis le logiciel essaie de construire une phrase cohérente en analysant le contexte. Une phase d'apprentissage est toujours nécessaire car chaque utilisateur doit créer son propre dictionnaire, un peu comme on étalonne un appareil de mesure. Cet apprentissage permet au logiciel d'analyser le signal audio et de lui donner une signification. Après cette phase initiale, le dictionnaire reste rudimentaire, induisant des erreurs de reconnaissance. L'opérateur doit alors corriger chaque erreur en établissant la "bonne" correspondance entre le son et le mot. La fréquence des corrections diminue rapidement, jusqu'à une personnalisation efficace du dictionnaire.

Les erreurs sont dues à la qualité de l'élocution, de l'accent, et bien sûr à la présence, ou à l'absence, du mot dans le dictionnaire. Le logiciel de reconnaissance travaille de la même façon que le cerveau humain : les mots incompris ou non reconnus devront être interprétés selon le contexte. Normalement, au bout de quelques pages, dicter le texte devient plus rapide que de le taper au clavier.

Les difficultés de la RAP

Elles sont de plusieurs ordres. L'environnement, bruyant ou calme, interfère avec le signal reçu. Les qualités acoustiques de la salle jouent également un

rôle non négligeable dans la perception du signal. L'amélioration des conditions acoustiques et l'utilisation de micros performants peuvent résoudre en partie ces problèmes.

Mais les principales difficultés sont d'ordre... humain et, pour les résoudre, l'informaticien doit se doter de solides connaissances phonologiques et linguistiques ! En effet, la parole est "l'utilisation individuelle du code linguistique par un sujet". On voit donc qu'elle dépend, d'une part, du code linguistique employé et, d'autre part, des caractéristiques propres au locuteur : anatomie du conduit vocal, articulation, accent, tonalité de la voix.

De plus, classiquement, l'analyse de la parole par l'ordinateur est effectuée toutes les centièmes de seconde, ce qui va à l'encontre de sa dimension temporelle. Le signal de la parole ne peut se résumer à un découpage en unités distinctes car il résulte de la coordination de mécanismes complexes. En voici ses différents aspects.

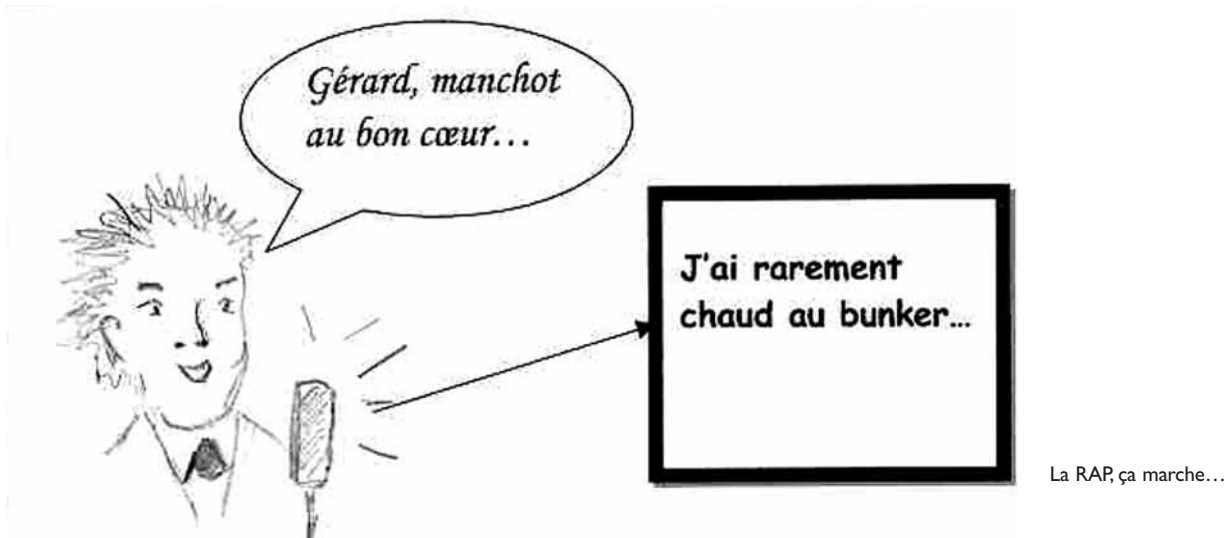
La phonétisation

Le système analyse des sons, c'est à dire des phonèmes à identifier. Pour cela il doit disposer d'un vocabulaire suffisant et connaître la transcription phonétique de chaque mot.

Les coarticulations (phonétique combinatoire)

Ce phénomène intervient quand les caractéristiques articulatoires (mouvement des lèvres, abaissement du voile du palais...) d'un phonème sont observables sur le phonème suivant. Ainsi les phonèmes "t" et "r" produisent le son "tr". La modélisation de ce son "tr" doit remplacer la modélisation des deux phonèmes correspondants.

La réalisation phonétique d'un mot dépend aussi de la dynamique des organes phonatoires : ainsi "venir" peut aussi se prononcer "v'nir". La modélisation de ce mot devra tenir compte des deux prononciations.



La segmentation

Trouver la séquence des phonèmes prononcés ne suffit pas : il faut recomposer la phrase. Par exemple, la suite de phonèmes "oo li on dd oo rr" peut être traduite par "au lion d'or" ou "au lit on dort."

La prosodie

La prosodie s'attarde plus précisément à l'impression musicale que fournit l'énoncé avec des modifications d'intonation, d'accentuation, de rythme, de débit et des pauses. Chacun de ces phénomènes se manifeste par des variations au niveau de la fréquence, de la hauteur, de l'intensité et/ou de la durée.

Ainsi la mélodie de la phrase change son sens : "Tu y vas ?" et "Tu y vas !" n'ont pas la même intonation ni le même sens.

La sémantique

Selon le sens même du mot, la transcription sera différente : *La pierre/Lapierre m'a demandé l'heure*
La couturière tisse des fils de soie/soi.

Le contexte

Le contexte de la phrase oriente le choix des mots. Ex : *Son petit tamis est tombé dans la piscine* ou *son petit ami est...*

Et la compréhension de la parole ? Quel sens pour une machine ?

Transcrire n'est pas comprendre, or pour transcrire parfaitement il faut comprendre. Cet objectif est irréalisable à moyen terme... Le système se trouve confronté aux mêmes problèmes que le malentendant mais sans recours possible à la suppléance mentale !

■ Les principes des systèmes de reconnaissance de la parole

Pour élaborer ces systèmes de reconnaissance de la parole, il est nécessaire d'élaborer des modèles théoriques qui prennent en compte des domaines différents : l'acoustique et le langage.

Modélisation acoustique

Elle comprend plusieurs étapes :

- l'établissement des modèles statistiques (1 par phonème),
- l'apprentissage automatique : les modèles sont "appris" par le système.

La complexité des modèles, pour lesquels 25 millions de paramètres entrent en jeu, rend compte des difficultés soulevées !

Modélisation du langage

Pour le langage, on établit d'autres modèles statistiques. Ils donnent la probabilité d'un mot en fonction de ceux qui le précèdent dans la phrase. (Exemple : probabilité que "tous" suive "bonjour à"). Les corpus d'apprentissage utilisés font appel à des ensembles comprenant des centaines de millions de mots.

Il peut y avoir une modélisation par mot entier : elle a pour avantages d'avoir de très bonnes performances et d'être indépendante de la langue employée. Mais cela nécessite un apprentissage systématique pour toute application à un nouveau domaine. La modélisation par mot entier est appropriée pour l'utilisation par une seule personne (mono locuteur).

On peut également procéder par modélisation de phonèmes, ce qui permet de composer n'importe quel mot et ne nécessite qu'un seul apprentissage. C'est la solution idéale pour les services avec plusieurs locuteurs, mais ce procédé reste dépendant de la langue et ses performances sont limitées.

■ Les performances et limites des Systèmes de RAP

Les taux d'erreurs moyens varient suivant l'application. Pour la reconnaissance de chiffres, il y a moins de 1% d'erreurs. Pour la reconnaissance d'émissions radio, on note 10 à 20% d'erreurs suivant les conditions (locuteur, téléphone, etc.). Pour les conversations téléphoniques, le taux d'erreur passe à 30% (étude faite sur l'anglais).



Par contre, pour la parole spontanée ce système s'avère inutilisable !

Un autre axe de recherche se fait autour de la reconnaissance de mots isolés. Le système reconnaît un nombre limité de mots, tous mémorisés au préalable. La reconnaissance est alors performante pour ces mots, elle supporte des conditions bruyantes et une grande variété de prononciations. L'application "radio téléphone mains libres" suscite également de nombreuses recherches. Il s'agit de reconnaissance de mots isolés en ambiance très bruyante : le taux de reconnaissance est de l'ordre de 99%.

Certains travaux couplent l'analyse des mouvements labiaux à celle de la parole, afin d'améliorer les performances de la reconnaissance automatique de la parole en milieu bruyant.

Depuis 1990 on trouve commercialisé le logiciel de dictée vocale DRAGON-DICTATE 30K. Lors de la phase d'apprentissage, il enregistre 5 000 mots dans le dictionnaire de l'utilisateur. L'utilisation régulière permet d'enrichir ce dictionnaire jusqu'à 30 000 mots. Ce système est adapté à la plupart des langues européennes, avec un taux de reconnaissance pour un locuteur ayant réalisé l'apprentissage de 94%, pour un locuteur novice de 84%.

On voit donc que les applications pour l'aide aux malentendants seraient déjà nombreuses en théorie,

mais elles demandent à être développées :

- Accès aux documents audio : transcription des émissions radio ou TV...
- Sous titrage de documents audiovisuels : alignement d'une transcription connue.
- Sous titrage de spectacles : décodage et alignement en flux et en temps réel.

Les applications de la RAP se heurtent notamment à l'acceptation du taux d'erreurs : est-il concevable de commercialiser un produit présentant 10 à 20% d'erreurs ? Pourtant, lorsqu'on compare le taux d'erreurs du système sur les chiffres avec celui d'un malentendant on perçoit bien le gain potentiel de cette utilisation.

■ Déjà des réalisations

Certaines sociétés comme "Polycom" (Fougères) proposent un service de transcription écrite simultanée via Internet avec ces systèmes de reconnaissance ; et les plus "branchées" de nos associations, telles Surdi 13 et Surdi 34, ont déjà eu recours à cette technique pour le sous titrage de leurs conférences... Pour sa part Oreille et Vie (Morbihan) s'apprête à faire évoluer son service (professionnel) de transcription de la parole dans ce sens.

On le voit, à l'aune du handicap, ces technologies, bien qu'imparfaites, ouvrent néanmoins des bonnes perspectives pour l'avenir. ■



France Télécom vous donne accès à toutes les solutions qui facilitent la communication

Contactez nous

dans les **agences « Solutions handicap »**

Liste disponible

- dans le catalogue « solutions handicap »
- sur notre site internet

www.francetelecom.com

▪

▶ N° Vert 0 800 11 22 33

▶ N° Vert FAX 0 800 24 69 96





Le congrès 2006 du BUCODES : un événement, une tradition !

Grande organisatrice du congrès 2006 du Bucodes, l'association Surdi 13 invite chacun à se retrouver à Aix en Provence et à Marseille les 13-14-15-16 octobre 2006. Des dates à noter, sans attendre, dans son agenda.

**Thème : Les nouvelles technologies
au service des devenus sourds ou malentendants.**

■ Au programme :

La partie centrale du congrès, le colloque, se tiendra le samedi 15 octobre au Conseil Régional à Marseille. Elle se prolongera le dimanche par des ateliers et les propositions d'actions du Bucodes. Les aspects festifs et touristiques ne sont pas oubliés : spectacle au profit de la recherche médicale le vendredi 14 en soirée, aperçu de Marseille (le samedi 15 au soir) et visite d'Aix en Provence (le dimanche 16 après-midi), visite touristique en Provence le lundi 17, sans oublier le banquet du samedi soir.

■ **Hébergement** : à la Baume les Aix, (photo ci-dessous), Aix en Provence.



■ Coûts indicatifs (en euros)

Il s'agit d'estimations maximales qui pourront varier. Les tarifs exacts seront précisés sur la fiche d'inscription définitive. Les prix du spectacle pour la recherche (vendredi, 15€) et des excursions (dimanche après midi et lundi) sont inclus dans les forfaits correspondants.

Hébergement	du vendredi au dimanche 14 h	du vendredi au lundi matin	du vendredi au lundi 17 h	du samedi au dimanche 14 h	du samedi au lundi matin	du samedi au lundi 17 h	samedi 9h-18h	samedi 9-23 h
avec	130,00	170,00	200,00	78,00	119,00	155,00		
sans	86,00	105,00	135,00	56,00	69,00	105,00	16,00	41,00

Base : coût par personne en chambre double (pension 43,50€, demi pension 34,50€, nuit et petit déjeuner 22€)

■ Accès par les transports en commun

Par le train :

Gare "Aix en Provence TGV" (3 h de Paris, 6 h de Rennes...) et bus-navette régulier pour la gare routière d'Aix en Provence,

ou :

Gare de Marseille St Charles, puis bus pour la gare routière d'Aix.

■ **Par avion** : aéroport de Marseille Provence puis bus pour la gare routière.

Une prise en charge est prévue à la gare routière d'Aix en Provence le vendredi après midi. Chacun sera également pris en charge pour les déplacements pendant le congrès.

■ Pré-inscriptions

Les places étant limitées à la Baume les Aix, les organisateurs demandent dès à présent une pré-inscription à adresser à :

Surdi 13-congrès

Maison de la Vie Associative boîte n°62
le Ligoures - Place Romée de Villeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

en indiquant les options choisies. Merci de joindre un chèque de 30€(ou 10€ pour le colloque seul), libellé à l'ordre de Surdi 13 avec 3 timbres, et d'indiquer vos numéros de téléphone et/ou de fax, ainsi que votre adresse mail. En cas de désistement avant le 15 juillet 2006, le chèque sera retourné.



Faire face pour conserver son emploi

Faute de place, ce témoignage n'a pu être publié dans le dossier Emploi de Résonances 20. Le combat de Marie-Christine mérite qu'on lui réserve une page dans ce numéro.

Je suis puéricultrice et j'exerce mon métier depuis 1976, d'abord en milieu hospitalier, puis dans un Foyer de l'Enfance, et maintenant dans un Centre de Protection maternelle.

Je suis atteinte de surdit  totale   gauche depuis l' ge de 5 ans, peut- tre m me depuis la naissance.   droite, j'avais une perte d'environ 25-30 d cibels, qui a n cessit  un appareillage il y a une dizaine d'ann es. Puis, brusquement, j'ai perdu une grande partie de mon audition entre juillet 2000 et f vrier 2001. Depuis, j'ai une perte auditive situ e entre 80 et 90 d cibels.

J'ai d couvert, par hasard, le livre de J r me Goust, "Pour mieux vivre la malentendance au quotidien", un livre qui fourmille d'id es et de conseils pour les malentendants. Quelques mois apr s ma perte auditive, j'ai appris la lecture labiale avec un orthophoniste. Les s ances ont dur  environ un an.

■ Tr s vite, j'ai adh r    plusieurs associations de malentendants : l'ADSM du Nord, l'ARDDS et la Ligue Belge de la Surdit . J'y ai rencontr  d'autres malentendants qui m'ont fait d couvrir beaucoup de choses. Elles m'ont  t  utiles par la suite : t l phones avec bobine d'induction, t l phones portables pour malentendants, Microlink etc. C'est avec l'ADSMN que j'ai appris   quoi servaient la position T et la boucle magn tique. Le hasard avait bien fait les choses puisque mon contour d'oreille, acquis peu de temps avant, en  tait  quip  !

  cette  poque, je travaillais au Foyer de l'Enfance de Laon, o  j' tais responsable d'une unit  accueillant de jeunes enfants. Les mois qui suivirent ma perte auditive ne furent pas faciles, mais, gr ce   l' quipe qui m'entourait, j'ai r cup r  peu   peu la compr hension que j'avais perdue.

■ Assez rapidement, ma direction m'a parl  de reclassement professionnel, mais elle ne savait sur quel poste m'affecter. De mon c t , je faisais de gros efforts pour continuer   faire mon travail et je suis rest e   mon poste. Cela me demandait beaucoup d'efforts : je devais passer de nombreux appels t l phoniques, assister   des r unions et recevoir des personnes en entretien. J'ai alors pris contact avec l'assistante sociale du Conseil G n ral (dont rel ve la PMI). Elle m'a aid e   remplir le dossier COTOREP. J'ai  t  reconnue comme tra-

vailleux handicap  en cat gorie C. J'ai  galement obtenu la carte d'invalidit .

En 2002, en raison de la restructuration de l' tablissement o  je travaillais, j'ai  t  affect e   un nouveau poste, puéricultrice en PMI, et ce fut encore plus difficile : il me fallait mener des entretiens avec des personnes en difficult , faire des bilans de sant  pour des enfants de 4 ans en  cole maternelle, assister le m decin lors des consultations de nourrissons, dans le bruit, r pondre au t l phone, participer   des r unions, etc.

Tout cela me fatiguait beaucoup. J'ai donc fait les d marches n cessaires aupr s de ma responsable et j'ai obtenu tr s rapidement un t l phone avec bobine d'induction. Parall lement, j'ai repris contact avec l'assistante sociale du Conseil G n ral : elle m'a aid e dans mes d marches pour obtenir des aides financi res. Ainsi j'ai obtenu, en 2001, 1000   pour mon appareil auditif et, en 2002, une aide pour l'achat de mon Microlink. Dans les deux cas, j'ai demand    la COTOREP de pouvoir b n ficier de l'aide compensatrice pour frais professionnels, aide qui m'a  t  accord e.

En 2004, il m'a suffi de m'adresser   mes sup rieurs hi rarchiques pour obtenir, du Conseil G n ral de l'Aisne, mon employeur, l'installation d'une boucle magn tique dans deux salles de r union. Je dois dire qu'il a toujours satisfait   mes demandes. Pour moi, cela repr sente une juste compensation des efforts que je fournis pour faire le m me travail que mes coll gues, sur un poste   temps plein, avec un handicap estim    80%.

La lecture labiale m'aide beaucoup au quotidien, dans les situations difficiles. Elle est indispensable   toute personne malentendante.

■ J'ai souhait  faire para tre un petit article dans le journal interne du Conseil G n ral de l'Aisne, d'une part pour le remercier de sa compr hension, d'autre part pour que d'autres malentendants sachent ce qu'est une boucle magn tique et les bienfaits qu'elle apporte. Pour moi, c' tait magique, j'ai eu alors l'impression de retrouver mon audition.

Alors, battez vous ! ■

A quelque chose malheur est bon

10 heures du soir, je roule sur les périphériques parisiens, il pleut... quand je sens, tout à coup, que ma voiture ne veut plus m'obéir. J'ai juste le temps de me ranger bien à droite et tout s'arrête.

J'allume tous les clignotants et je me faufile, le long de la rambarde, vers la première bretelle de sortie. En haut de cette bretelle, miracle ! il y a une station service. Une station service bondée... on y règle son essence, on y achète des gâteaux, on y boit un café... Je me faufile jusqu'à la caisse : "Monsieur, je suis en panne à 50 mètres, pouvez vous m'aider ?" Réponse maugrée et inaudible. "Monsieur, je suis malentendante, je suis en panne... etc" Je ne comprends toujours rien. Le caissier s'énerve :

- Vous êtes où ?
- Sur le périphérique, à côté.
- Sur le périphérique on ne peut pas intervenir, allez là bas téléphoner sous le pont...
- Je n'y arriverai jamais, je n'entends rien dans cette circulation.

Je dois avoir un air pitoyable : un employé, nettement plus âgé, glisse quelques mots à l'oreille du caissier qui hurle : "Alors, va l'aider, toi, si tu veux !"

Et me voilà partie avec mon sauveur qui me dit , en parlant très distinctement : "Ne vous en faites pas, la police doit déjà être là."

Elle est là. L'homme de la station service s'explique brièvement et se sauve. Mais il a dû laisser des consignes car le policier qui s'adresse à moi me regarde droit dans les yeux : "On appelle la dépanneuse, mais on reste avec vous jusqu'à ce qu'elle arrive..."

Un quart d'heure après, embarquement de la voiture et de sa propriétaire, adieux touchants aux motards trempés (comme moi !).

Le dépanneur a fort bien réagi à l'annonce de ma sur-

dité : "on sort des périph,... pour décider de ce qu'on fait, il y a trop de bruit ici !" Sortis des périphériques, il me conseille de rejoindre un garage qu'il connaît dans le coin et qui doit être encore ouvert.

Il est 23 heures passées. Nous traversons Ivry, sinistre ! On trouve le garage ouvert en effet, la voiture est déchargée. Le garagiste a la tête dans le moteur d'un autre véhicule en souffrance. Je lui tape sur l'épaule :

- "Eh, monsieur..."

Réponse incompréhensible. Je retape :

- Eh, monsieur, je ne peux pas rester là jusqu'à demain matin.

Borborygmes étouffés sous le capot.

- Monsieur, je ne vous comprends pas, je suis malentendante.

La tête du garagiste se redresse immédiatement :

- Fallait le dire ! laissez la voiture et téléphonez demain.

- Mais, comment je rentre chez moi, maintenant il est bientôt minuit ?

- Appelez un taxi, le téléphone est là sur le comptoir...

- C'est difficile pour moi, ce genre d'appel...

Le garagiste se redresse tout à fait et crie : "Paulo, appelle un taxi pour Madame."

Paulo, hirsute, jaillit de sous le comptoir où il regardait un match de foot à la télévision, affalé sur un divan. Mais pas de taxi à cette heure là, sous la pluie pour Ivry. Alors le garagiste, grand seigneur : "Paulo, raccompagne Madame..."

Et c'est ainsi que je suis revenue chez moi à une heure du matin, dans une Mercedes flamboyante, avec un chauffeur difficile à comprendre tant il s'efforçait de parler distinctement !

Le lendemain, je me réveille avec la grippe. Mais les rencontres de la nuit passée me permettront d'avaler plus facilement les pilules !! ■

Hommage à Edgar

*M. Edgar Gouache
a légué une part
de ses biens
au Bucodes.*

*Puisse ce poème
exprimer
la reconnaissance
de l'ensemble
de l'Union.*

Malentendant qui passe tout près de Dammarie,
Fais un détour, merci, rends toi au cimetière.
Croyant ou pas, en notre nom fais une prière
Sur cette tombe qu'en automne une inconnue fleurit.

GOUACHE était son nom, Edgar de son prénom,
C'est ici qu'il est né, qu'il a passé sa vie,
Dans ce petit village du bocage Beauceron.
Veille à te souvenir, ne connais pas l'oubli.

Toujours le Bucodes, son nom vénérera,
A jamais parmi nous, sa mémoire restera.
Chaque jour à midi une blanche colombe,
Symbole de la Paix, se pose sur sa tombe.

Ce messager ailé que le ciel nous envoie,
Avant de se poser sur sa stèle tournoie
Comme lamentation pousse de petits cris.
Passant arrête toi et regarde à l'envi :
C'est l'âme du saint homme, l'oiseau du Paradis.



Amis lecteurs cette page vous est ouverte... Ce sont vos avis, vos appréciations, qui permettront à l'équipe de rédaction de Résonnances de mieux répondre à votre attente, tant par le contenu que par la présentation de la revue. Ecrivez-nous ! Une adresse mail y est consacrée : revuebucodes@free.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers (ou fax) soit au Bucodes, soit directement à Jeanne GUIGO (à l'adresse d'Oreille et Vie), en indiquant "courrier des lecteurs". Et pour alimenter le "livre blanc", faites-nous part de vos expériences en matière d'appareillage, heureuses ou malheureuses.

■ "J'ai vu l'audioprothésiste de la Mutualité de l'Aube. L'éventail des prix des appareils s'est bien accru ! En numérique par exemple, cela va de 780 à 1650 euros. Pour ce qui est des ACA non portés, le problème peut-il être comparé à celui des médicaments achetés et non consommés ? Nous nous trouvons face à un problème bien connu en France : la légèreté au moment de l'achat, le manque de responsabilité ensuite, et pour les ACA une motivation insuffisante quand une longue période d'adaptation s'avère nécessaire... Cela suffirait déjà à justifier l'utilité de nos associations et la nécessité d'informer et d'aider en permanence les DSME appareillés, de promouvoir les ACA avec position T, de faire installer des boucles magnétiques partout pour encourager le port des appareils le plus souvent possible."

Jean-Marie-Taché - Troyes

■ Jean Chanrion (56), las de la mauvaise qualité du sous-titrage de l'émission *Envoyé Spécial*, a écrit aux productrices, par l'intermédiaire de la direction de France 2. Il nous a transmis une copie de la lettre. En voici des extraits.

"[...] Pour ce qui est du choix et du traitement des documentaires, votre magazine " *Envoyé Spécial* " ne mérite que des félicitations ! Mais au niveau du sous-titrage, il prête le flanc à de grosses critiques : L'usage abusif du manque de sous-titrages pour la moitié des reportages vous déconsidère [...]"

Je pense que cette pratique vient de ce que vous ne percevez pas à quel point ce sous-titrage est primordial pour la partie de la population française qui souffre de surdité (environ 5 millions de personnes malentendantes dont un nombre important de sourds sévères ou profonds) et à quel point cela est stressant de voir apparaître, au moment de regarder l'émission, vos messages répétés : " Nous nous excusons de ne pas être en mesure de sous-titrer, pour des raisons indépendantes de notre volonté... "

Vous êtes la seule émission à avoir recours à cette pratique. D'autres ne s'excusent pas, mais ils sous-titrent avec plus de régularité l'intégralité de leurs reportages. C'est d'autant plus incompréhensible que votre prédécesseur, M. Benyamin, sous-titrait intégralement ses émissions.

Je crois que vous ne réalisez pas la profonde solitude que représente la surdité : nous, les sourds profonds, nous n'avons pas accès aux joies des grandes réunions familiales. Pour nous pas de téléphone, de radio, de cinéma, de théâtre, de conférences, de visites guidées...

Essayez de regarder toute une émission de télévision en coupant le son : je serais très surpris qu'elle vous laisse un bon souvenir. Alors, de grâce, ne nous privez pas de sous-titrage. [...]"

Une réponse est parvenue... du CSA ! Une lettre du genre "circulaire" qui ne répondait pas du tout à la question posée. La présidente de l'association du Morbihan a fait connaître son étonnement au directeur de France 2. Lettre qui reste sans réponse.

Quatre rébus

Nous reprenons les rébus transmis par Madame Dussard (Nord)... Pour vous faciliter la recherche, les mots "litigieux" sont soulignés.

1. Est ce qu'on a froid dans ses habits quand on est mis- entre- hommes ?

2 - **Sacha Guitry disait** : "Le moteur à deux sature le temps de conter jusqu'à toi"

3 - Un brochet de marine a été présenté aux séniles de la ville

4 -Le déluge a pactisé tous les bêcheurs de la réaction

Solutions :
1 - Est ce qu'on a foi dans ses amis misanthrope ?
2 - Sacha Guitry disait : "Le bonheur à deux ça dure le temps de compter jusqu'à trois"
3 - Un projet de parking a été présenté aux édiles de la ville
4 - Le déluge a baptisé tous les pêcheurs de la création

Malentendants, Devenus-Sourds, ne restez pas seuls !

- 10 Association des Malentendants et Devenus Sourds de l'Aube**
Maison de quartier des Marrots
23 rue Trouvassot - 10000 TROYES
Tél : 03 25 71 04 84
Surdil0@wanadoo.fr
- 13 SURDI 13**
11 Rés. la Combe aux Peupliers
13090 Aix en Provence
Tél/Fax : 04.42.64.13.57 ou 04.91.73.64.20
surdil3@wanadoo.fr
Site : <http://www.surdil3.fr>
- 22 Association des Devenus sourds et malentendants des Côtes d'Armor**
15 rue Dr Rahuel - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél/Fax : 02.96.33.41.76
- 29 Association des Malentendants et Devenus Sourds du Finistère, Sourdine**
12, chemin de Kerdero - 29170 FOUESNANT
Tél/Fax : 02.98.94.96.73 ou 02.98.50.60.28
ASMF.sourdine@wanadoo.fr
- 30 Surdi 30**
300 ancienne route d'Alès - 30000 Nîmes
Fax : 04 66 68 13 73
gaverous@wanadoo.fr
<http://perso.wanadoo.fr/surdi30>
- 31 Association de Malentendants et Devenus Sourds de Midi-Pyrénées**
6 chemin Mailheux - 31270 Villeneuve Tolosane
Tél. : 05 61 92 60 98 - Fax : 05 62 48 11 05
- 34 AMEDSH Surdi 34**
46, cours Gambetta - 34000 MONTPELLIER
Tél : 04 67 42 50 14 - Fax : 04.67.47.08.82
Surdil34@wanadoo.fr
Site : <http://assoc.wanadoo.fr/surdi34/>
- 49 Surdi 49**
22 rue du Maine - 49100 Angers.
Fax : 02.41.48.91.64
aamds-surdi49@wanadoo.fr
- 50 Association des Devenus Sourds de la Manche**
31, rue de l'épine - 50530 CHAMPEAUX
Tél/SMS : 06.84.60.75.41 Fax : 02.33.91.88.06

Centre Social de la Brèche du Bois
50100 Cherbourg-Octeville
Tel 02 33 20 44 18 - Fax 02 33 20 53 25
adsm.manche@wanadoo.fr
- 53 Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Mayenne**
15 quai Gambetta - 53000 LAVAL
Tel/Fax: 02.43.53.91.32
- 54 L'Espoir Lorrain des Devenus Sourds**
39-41 rue de l'Armée Patton - 54000 NANCY
Tel/Fax : 03.83.28.26.96
helene.marchal1@free.fr
- 56 Oreille et Vie, association des MDS du Morbihan**
11 P Maison des Associations
12 rue Colbert - 56100 LORIENT
Tel/Fax: 02.97.64.30.11 (Lorient)
02.97.63.77.71 (Vannes)
oreille-et-vie@wanadoo.fr
Antenne : 35
- 59 Association des Devenus Sourds et Malentendants du Nord**
Centre social d'Annapes,
2, rue Genets 59650 Villeneuve d'Ascq.
Fax : 03.20.67.16.95
adsmn@fraternet.org
Antenne : 62
- 65 AFAC Association Française des Implantés Auditifs Cochléaires**
12, Chemin Suzac - 65500 VIC EN BIGORRE
Tél/Fax : 05-62-96-83-16
cocardp@aol.com
- 68 Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace**
63a rue d'Ilzsch - 68100 MULHOUSE
- 69 ALDS, Association Lyonnaise des Devenus Sourds**
6 Rés. Récamier
Chemin du Randin - 69130 Ecully
Tel/Fax : 04.78.33.36.69
- 72 AMDSS, Association des malentendants et Devenus Sourds de la Sarthe**
Maison des Associations,
4, rue d'Arcole - 72000 LE MANS
Tel/Fax 02.43.23.70.89
vamanco@yahoo.fr
- 75 ARDDS Association Réadaptation et Défense des Devenus Sourds**
75 rue Alexandre Dumas - 75020 Paris
Fax : 01 46 62 63 24
Minitel Bal : 3614 chez ardds
contact@ardds.org - Site : www.ardds.org
Antennes : 38, 44, 45, 56, 57
- 75 AUDIO Ile de France**
20, rue du Château d'eau. 75010 PARIS
Tel: 01.42.41.74.34
AudioAsso@aol.com
- 75 F.C.S - Fraternité Catholique des Sourds**
47 rue de la Roquette . 75011 Paris
Tél / Fax : 02 38 62 76 14
fcs.malentendants@free.fr
Site : <http://fcs.malentendants.free.fr/>
Antennes : 01, 06, 12, 17, 20, 21, 22, 31, 32, 37, 54, 59, 69, 72, 75, 76, 78, 80
- 76 ANDS - Association Normande des Devenus Sourds**
Maison du patient, 55bis rue Gustave Flaubert. 76 600 Le HAVRE
Tel : 02.35.54.12.90 ; Fax : 02.32.73.35.61
perefonta@aol.com
- 77 AIFC Association d'Ile de France des Implantés Cochléaires**
11, rue du Poirier de Paris. 77280 OTHIS
Fax : 01 60 03 48 13 ou 01 45 88 39 42
aifc@wanadoo.fr ou
helene.bergmann@wanadoo.fr
- 84 A.C.M.E Surdi 84**
962, les jardins, av. Pasteur 84270 VEDENE
Tel/Fax: 04.90.23.37.66
maripaule.pelloux@free.fr
- 86 Asso. des Enseignants Devenus Malentendants de Poitou-Charentes**
9 allée de la Vigne - 86280 St-Benoît
Tél. : 05 49 57 17 36
aedmpc@free.fr
Antennes : 16, 17, 79
- 91 AAE, Action Auditive de l'Essonne**
14, sente des Vignes - 91480 Varennes Jarcy
Fax : 01 69 00 47 17
gilles.gotschi@wanadoo.fr
et : vkling@wanadoo.fr



Je m'abonne à la revue

Résonnances

La revue du BUCODES
Bureau de Coopération des Associations de Devenus Sourds et Malentendants

Association reconnue d'utilité publique, le Bucodes est habilité à recevoir des dons et legs. Vous pouvez le soutenir dans ses actions en faveur des Devenus Sourds et Malentendants en lui envoyant un don (un reçu fiscal vous sera envoyé) ou en prenant des dispositions pour qu'il soit bénéficiaire d'un legs. Votre notaire peut vous renseigner.

- Abonnement à Résonnances : 25 Euros
 Pour les adhérents d'une des associations ci-dessus (sauf abonnement réglé par votre association) : 13,50 Euros
 Don supplémentaire au Bucodes (déductible de votre impôt à hauteur de 66% de son montant) : Euros

Nom : Prénom :

Adresse :

Adhérent(e) de l'Association (le cas échéant) :

Abonnement à envoyer à : Jean MER BUCODES "Callac" - 29860 PLABENNEC accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du Bucodes.